

Le bulletin d'information de la délégation 35
 40, rue Danton
 35700 Rennes.
 02.99.84.26.66.



Édito



Avril—Mai—Juin 2016

SOMMAIRE

Page 1 :

◇ **Edito , sommaire, agenda**

Pages 2 à 7 :

◇ **Actualités Nationales :** Brèves du printemps

Pages 8 et 9 :

◇ **Zoom Actus :** la scolarisation

Page 10 et 11 :

◇ **Infos nationales APF**

Pages 12 à 14 :

◇ **Infos départementales et régionales :** Handistar, PHR, Plateforme emploi, SAMS35...

◇ **Zoom :** le Foyer Guillaume d'Achon

Pages 15 à 17 :

◇ **Infos DD35 :**
 - Hommage à Georgette
 - Agenda sorties et activités, annonce
 - Braderies
 - Groupes : EPO, GI Caravane, Café Papote

Pages 18 à 20 :

◇ **Journées Découvertes :** Château de Mayenne et Escal'Atlantique.

Pages 21 et 22 :

◇ **Culture et loisirs**

Page 23 et 24 :

◇ **Page jeux**
 ◇ **Infos pratiques.**

 * Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,
 * Je souhaite que l'hiver qui vient de s'achever n'ait pas été trop rude pour chacun d'entre vous et que le soleil printanier vienne vous redonner toute l'énergie nécessaire à l'accomplissement de vos projets personnels et associatifs.
 * La Délégation vous attend : n'hésitez pas à participer aux activités qu'elle propose tous les mois à ses adhérents (cf agenda p.15), à donner de votre temps lors des prochaines braderies ou de la fête du sourire en mai et juin prochains, à vous investir dans les différents groupes (groupes relais, initiatives). Après le succès du baromètre départemental de l'accessibilité, le Groupe Initiatives lance la caravane de l'accessibilité : la 1^{ère} étape s'est arrêtée, le 30 mars, à St-Méen-Le-Grand !
 * Venez également échanger vos idées et partager vos convictions lors du 3^{ème} café citoyen organisé dans les locaux de la Délégation, le 26 avril prochain, un rendez-vous, semble-t-il, bien apprécié.
 * Enfin, ne manquez pas les prochains temps forts de notre mouvement : l'Assemblée Générale du 25 juin à Clermont-Ferrand, l'Assemblée Départementale...
 * Et pour retrouver toutes les actus de la Délégation, n'hésitez pas à consulter notre site internet : www.apf35.com.
 * Je vous remercie chaleureusement pour le temps et l'énergie que vous consacrez à la Délégation.
 * Sandrine Baot,
 * Représentante du Conseil APF de Département.

Ne manquez pas :

- ◆ Le zoom sur la scolarisation (p.8 et 9)
- ◆ À la rencontre du Foyer Guillaume d'Achon (p.13 et 14)
- ◆ Les programmes des activités et loisirs (p.16)



Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: <http://www.apf35.com/>



DROITS, AUTONOMIE ET POLITIQUE DU HANDICAP



Personnes en situation de handicap : combien sommes-nous ? Une récente étude de la DREES (à consulter sur le site du Ministère des Affaires Sociales) comptabilise

plus de 4,5 millions de personnes handicapées chez les 20-59 ans. Plus de la moitié d'entre elles (2,5 millions) ont une reconnaissance administrative de leur handicap (AAH, PCH, RQTH, carte de stationnement, etc.)

<http://www.drees.sante.gouv.fr/dossiers-solidarite-et-sante,748.html>

MDPH et MDA – État des lieux : en janvier 2016, un certain nombre de Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) s'est engagé dans un processus de transformation en Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) :

- ◇ 11 sont d'ores et déjà devenues des MDA,
- ◇ 21 ont un projet de MDA dont l'Ille-et-Vilaine,
- ◇ 8 Conseils Départementaux restent interrogatifs vis-à-vis de la MDA,
- ◇ 19 GIP MDPH sont intégrés aux Conseils Départementaux,
- ◇ 34 GIP MDPH seront maintenus.



Face à cette réforme, plus ou moins engagée, des MDPH, l'APF rappelle que le projet de vie des personnes en situation de handicap est différent du projet de vie des personnes âgées. En lien avec le comité d'entente CNCPH, l'A.P.F. recommande aux représentants associatifs

dans les COMEX :

- ◇ une attention particulière aux moyens humains et budgétaires accordés,
- ◇ une vigilance sur la représentativité associative et celle de l'État dans les COMEX,
- ◇ une position ferme contre tout nouveau projet de Maison De l'Autonomie et contre toute intégration de MDPH dans les services du Conseil Départemental.

MDPH - Simplification des procédures :

le nouveau plan de simplification des formalités et relations entre les particuliers et l'administration a été présenté début février par le 1^{er} ministre. Parmi les mesures, sont à noter celles actuellement expérimentées par quelques MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) comme le suivi électronique des demandes de Prestation de Compensation du Handicap (PCH). La simplification des procédures élaborées dans le cadre du projet IMPACT (Innover et Moderniser les Processus MDPH pour l'Accès à la Compensation sur les Territoires) pourrait être mise en œuvre cette année. La carte unique Mobilité Inclusion, qui remplacera les cartes de priorité et de stationnement, devrait être déployée à partir de janvier 2017. Il est également envisagé d'accélérer la délivrance de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et la prise en charge au titre de la PCH des petits travaux d'aménagement du logement et du véhicule sur la base d'un forfait. Enfin, les avis et décisions rendus par les MDPH et les Caisses d'Allocations Familiales seront complétés, dès cette année, d'un paragraphe rédigé en langage facile à lire et à comprendre.



FINANCES RESSOURCES

Revalorisation du 1^{er} janvier : le SMIC a augmenté de 0,6% et une revalorisation du même pourcentage a été appliquée aux montants de Prestation de Compensation du Handicap (PCH), volet aide humaine. En emploi direct, l'heure sera payée 12,57€ (+ 8 cts), en mandataire 13,83€ (+ 9cts) et en prestataire 17,77€ (inchangé, ou tarif habilité par le département). L'aidant familial est dédommagé 3,70€ (+ 5cts) ou 5,54€ (+ 8cts) s'il renonce totalement ou partiellement à une activité professionnelle. Le montant mensuel de cette PCH évolue de quelques dizaines de centimes pour les personnes hébergées en établissement. Les autres tarifs et plafonds de PCH (aides techniques, aménagement du logement ou d'un véhicule, frais spécifiques de transport, charges exceptionnelles ou spécifiques, aide animalière) demeurent fixés aux montants en vigueur lors de la création de la prestation en 2006.



FINANCES RESSOURCES (suite)

Prime d'activité différée pour les Travaillateurs Handicapés (TH) : la prime d'activité versée, depuis le 1^{er} janvier 2016, aux salariés payés jusqu'à 130% du SMIC net, ainsi qu'aux étudiants travailleurs et aux apprentis qui touchent moins de 983 € de rémunération, sera également versée aux TH qui perçoivent l'Allocation aux Adultes Handicapés différentielle, mais seulement à partir de cet été, avec toutefois un rappel à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette prime concerne également les travailleurs en Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Elle remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi.

Réforme de la PCH annoncée : pour les 10 ans de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), les ministres concernés ont lancé, mi février, un chantier de concertation destiné à la réformer. Les thèmes concernés sont : l'aide à la parentalité, l'ouverture de la PCH au-delà de 75 ans, la mutualisation de l'aide entre plusieurs personnes, la mise en place d'un recours subrogatoire qui permettrait aux payeurs, les Conseils Départementaux, de récupérer la PCH sur l'indemnisation des victimes indemnisées par une assurance. Le groupe de travail mis en place devrait faire des propositions pour septembre 2016.

Particuliers employeurs en situation de handicap, de fortes inquiétudes

Aujourd'hui déjà, l'emploi direct d'auxiliaire de vie par des personnes handicapées n'est pas un long fleuve tranquille puisque tous les aspects liés à ce type de contrat de travail ne sont pas pris en charge : charges salariales, indemnités de licenciement, primes de précarité engendrent des restes à charge qui sont loin d'être négligeables. L'A.P.F. et le Comité d'Entente Handicap se sont donc adressés aux ministères concernés pour leur demander de réviser au plus vite les tarifs des prestations afin qu'ils puissent couvrir toutes les charges induites par l'emploi direct d'assistants de vie et, plus largement, de saisir l'occasion du chantier sur la compensation que le gouvernement envisage d'ouvrir, pour mettre enfin à plat tous les sujets concernant le droit à compensation, et pas seulement celui du financement de l'emploi direct par le particulier employeur en situation de handicap.



Paiement de la PCH par les départements

le Comité d'Entente Handicap a proposé à l'Association des Départements de France un certain nombre d'améliorations :

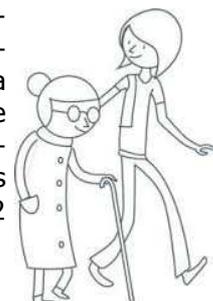
- Avances sur paiements : le comité demande que le versement des sommes

décidées par la MDPH puisse être effectué sans attendre la facture acquittée.

- Le recours au dispositif du chèque emploi service préfinancé ne peut pas être imposé au bénéficiaire sans son accord : avec les CESU, on ne peut déclarer que des chiffres ronds (20 h par ex.) ; le bénéficiaire de la PCH pourra alors perdre une partie du temps d'aide humaine attribué ou se voir réclamer un « indu ».

Des sommes souvent importantes sont réclamées par les services payeurs des Conseils Départementaux au titre des « indus » : le comité d'entente demande que les contrôles a posteriori, effectués par les services payeurs, se fassent sur l'effectivité des dépenses et non sur le volet d'heures attribuées ; que des solutions amiables soient privilégiées et un plan de remboursement mis en œuvre pour éviter des situations financièrement trop difficiles à vivre pour les personnes ; que les contrôles soient suffisamment réguliers et rapprochés pour éviter des indus trop importants et qu'un rôle d'accompagnement à la mise en œuvre du plan d'aide soit dévolu aux services concernés des Conseils Départementaux.

Réforme de l'APA : un décret, publié fin février, réforme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) accordée aux personnes âgées handicapées. Il relève légèrement les plafonds de l'allocation, organise le financement de solutions de répit pour les proches aidants et de relais de l'aidant hospitalisé, réduit le reste à charge des bénéficiaires et réforme le barème de leur participation financière. Le texte allège également la procédure de demande de carte d'invalidité et de carte de stationnement pour les personnes âgées relevant des GIR 1 et 2 (« Groupes Iso-Ressources »).





EMPLOI RETRAITE

Bilan du FIPHFP : en mars, le président du Comité National du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a présenté le bilan de ses 3 ans de mandat et annoncé que le Fonds disposerait dans le courant de l'année de correspondants dans chaque région de Métropole, afin de conforter son implantation locale. La création d'un comité d'animation devrait permettre au Fonds de ne pas être qu'un simple financeur, mais de pouvoir accompagner les personnes en situation de handicap dans l'emploi, faire reconnaître leurs compétences dans un parcours linéaire et sans rupture.

Plan de retour à l'emploi, les TH pour plus tard

le plan en faveur du retour au travail, annoncé mi janvier, vise 10% des demandeurs d'emploi. Il comporte notamment une prime de 2 000 € versée à une entreprise de moins de 250 salariés pour chaque embauche et la mise en formation professionnelle de 500 000 chômeurs avec une dotation de 2 000 € en moyenne pour chaque stage. Le plan ne contient aucune mesure sur l'emploi des personnes handicapées.



Obligation d'emploi des TH : les accords d'entreprise et les accords de branches :

pour remplir leurs obligations en matière d'emploi des travailleurs handicapés, des accords collectifs agréés par l'état ou par les préfetures peuvent dispenser les entreprises de verser la contribution dont elles sont redevables à l'AGEFIPH. En contrepartie, ces entreprises doivent présenter un programme en faveur des Travailleurs Handicapés (TH) comportant obligatoirement un plan d'embauche, un plan de maintien et un plan de formation des TH.

La pesée financière de l'accord doit être d'un montant comparable à celui qui aurait dû être versé à l'AGEFIPH. Par ailleurs, si la contribution destinée à financer l'accord n'a pas été entièrement utilisée, la somme restante doit être versée à l'AGEFIPH.

Pour l'essentiel, ces accords sont signés des grands groupes dont le siège est situé en Île-de-France : Orange, Citroën, Axa, le Crédit Agricole, par exemple. Mais on trouve aussi quelques grandes entreprises dont le siège est en provin-

ce : Lactalis et l'Association Hospitalière de Bretagne, près de nous.

Les 160 accords arrivant à échéance en 2015 concernaient plus de 16 000 établissements employant 1,1 million de salariés. Si, au cours de l'accord, le nombre total de salariés de ces entreprises a légèrement baissé, le nombre de travailleurs handicapés a au contraire progressé : le taux d'emploi de TH passe ainsi de 3,71 % avant l'accord à 4,38 % en fin d'accord.



Les sommes engagées lors de la signature de ces accords sont très importantes puisque le budget total s'élève à 350 millions €. Les dépenses principales concernent :

- ◇ le maintien dans l'emploi des travailleurs des entreprises : 32 %
- ◇ plan d'embauche de formation d'insertion : 24 %
- ◇ l'animation, le pilotage de l'accord (mission handicap et référents locaux) : 20 %
- ◇ communication, sensibilisation : 14 %

Environ 22 % du budget total n'a pas été consommé au terme des accords ; sur un montant de 77 millions €, une partie a été reversée à l'AGEFIPH ; l'autre partie a été reporté sur l'accord suivant.



Au total, ce dispositif a permis :

- ◇ le recrutement de 12 000 travailleurs handicapés
- ◇ l'accueil de 3 000 stagiaires
- ◇ le maintien en emploi de 24 000 travailleurs en situation de handicap.



EMPLOI—RETRAITE (suite)

Des travailleurs handicapés plus nombreux et un taux de chômage qui explose :

En raison du vieillissement de la population active, de l'intensification du travail et de l'augmentation du taux d'emploi des seniors, le nombre de travailleurs reconnus handicapés a fortement augmenté : et le taux de chômage des TH (Travailleurs Handicapés) a explosé dans les mêmes proportions.

En 2015, moins de 600 000 TH ont un emploi quand près d'un demi-million sont au chômage et que le taux d'emploi des TH stagne à moins de 4 % (au lieu des 6 % correspondant à l'obligation légale).

Certains pointent du doigt les accords d'entreprises : ceux-ci dispensent les entreprises qui n'atteignent pas le seuil de 6 % de verser la contribution due à l'AGEFIPH. En contrepartie, les entreprises sont censées dépenser ces sommes à une politique interne en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi de leur TH ; or, 15 % de ces sommes sont en fait affectés à des dépenses de communication et relèvent trop souvent d'une action publicitaire de promotion de l'image de marque de l'entreprise.

De son côté l'A.P.F. braque le projecteur sur :

- ◇ Le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés : être déclaré inapte au poste entraîne 9 fois sur 10 un licenciement, une fin de contrat ou une rupture conventionnelle. C'est la façon la plus fréquente de traiter au sein des entreprises les tensions liées à l'état de santé des salariés
- ◇ les carences dans l'accompagnement et la formation des TH
- ◇ le besoin de développement de l'emploi adapté et de l'emploi protégé.



Allègement des conditions de reconnaissance de la lourdeur du handicap :

un décret, publié début février, simplifie et allège à compter du 1^{er} juillet prochain les conditions d'octroi et formalités de reconnaissance de la lourdeur du handicap d'un travailleur salarié ou indépendant. L'aide financière qui en résulte, versée par l'AGEFIPH, est étendue aux sortants depuis moins d'un an d'une Entreprise Adaptée, d'un Centre de Distribution de Travail à Domicile ou d'un Établissement et Service d'Aide par le Travail. Elle sera également acquise jusqu'à la fin de carrière professionnelle pour un travailleur handicapé âgé de 50 ans et plus. Le renouvellement de l'aide fera désormais l'objet d'une formalité simplifiée.

ACCESSIBILITE

Application de l'ordonnance de la honte :

2 textes d'application de l'ordonnance de réforme de l'accessibilité sont parus fin décembre. L'élaboration et la signature de la réglementation relative à l'accessibilité des bâtiments d'habitation relèvent désormais du seul ministère du logement (excluant celui des personnes handicapées). Des solutions « d'effet équivalent » se substituent aux obligations d'accessibilité. La modification de logements en cours de construction est possible, sous réserve d'en maintenir l'adaptabilité et la « visitabilité » !! Les règles applicables aux maisons individuelles construites pour être louées sont réduites. Des considérations subjectives font office de normes (ex. : une poignée de porte d'entrée doit être « facilement préhensible »...). L'arrêté autorise également la construction de balcons, loggias et terrasses comportant jusqu'à 25 cm de hauteur de seuil. Ces textes parachèvent l'allègement de la réglementation en matière d'accessibilité et d'adaptation des logements qui devraient à l'avenir être réservées aux seuls rez-de-chaussée et immeubles de plus de 3 étages alors que le besoin en appartements neufs accessibles et adaptables s'accroît du fait du vieillissement de la population. Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées avait refusé de se prononcer sur ces textes, demandant à l'Administration de revoir sa copie, ce qui n'a pas été fait.





ACCESSIBILITE (suite)

Ad'Ap, pas de sanctions avant l'été : le décret relatif aux sanctions pour défaut d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) ne sera pas publié avant

le mois de mai 2016. Il restera, qu'en l'absence d'un recensement des Établissements Recevant du Public (ERP) concernés, lesdites sanctions ne pourront relever que de signalements

Les Ad'AP au 1er février 2016 : tous les départements ne vont pas à la même vitesse dans le dépôt de leur programme de mise en accessibilité et l'Ille-et-Vilaine n'occupe pas une position très brillante :

- elle est un des 6 départements (avec la Loire-Atlantique) qui a déposé le plus de demandes de prorogation pour le dépôt des dossiers d'Ad'AP ;
- au 1er février 2016, 1 608 dossiers d'Ad'AP avaient été déposés en Ille-et-Vilaine quand on en comptait 2 380 dans le Morbihan et 3 175 en Loire-Atlantique ;
- rapportée au nombre d'habitants, la comparaison est encore moins flatteuse : l'Ille-et-Vilaine est en queue de peloton quand on la compare avec les autres départements de l'Ouest de la France : ainsi avec une proportion de 1 552 dossiers pour 1 million d'habitants, elle se situe bien loin derrière les départements voisins.

« République numérique », un projet de loi qui n'est pas à la hauteur des enjeux : l'APF a été motrice pour dénoncer ce projet de loi débattu à l'Assemblée Nationale fin janvier 2016.

- Il amoindrit l'obligation d'accessibilité numérique telle qu'elle était prévue dans la loi handicap de 2005,
- Il ne concerne que les sites des services publics,
- il permet des dérogations d'accessibilité et les sanctions prévues en cas de non-respect ne sont pas dissuasives.

L'APF refuse le principe « d'Ad'AP » pour le numérique ! En janvier dernier, le Collectif pour une France accessible a dénoncé l'exclusion de la société de millions de citoyens.

Il demande donc d'inscrire dans la loi une obligation de mise en accessibilité pour tous les nouveaux sites créés, publics et privés, à partir du 1er janvier 2017 et une mise en accessibilité des sites existants d'ici 3 ans maximum sous peine de sanctions financières à hauteur de 45 000 €.

SANTE

Filières de consultations adaptées :

une circulaire de décembre dernier définit la procédure et le financement de dispositifs de consultations dédiés aux personnes en situation de handicap. Cette action, dont la mise en œuvre incombe aux Agences Régionales de Santé, vise à améliorer l'accueil et les soins des patients handicapés en prenant en compte leurs besoins spécifiques en accessibilité ou communication. Une ligne budgétaire de 10 millions d'euros est dégagée pour la période triennale 2015-2017, ce qui représente une moyenne de 100 000 € par Département. *Site départemental* : <http://www.neurobretagne-oniric.com/>.



Loi de modernisation promulguée : la loi de modernisation de notre système de santé, version définitive, a été promulguée, fin janvier. Au final, la généralisation du tiers-payant, à partir de novembre 2017, ne concernera que la part Sécurité Sociale du prix d'une consultation médicale. La loi contient une déclaration de principe sur l'adaptation de la politique de santé aux personnes handicapées, et définit les conditions de leurs informations. Elle organise la prise en charge de personnes handicapées au parcours de santé défini comme complexe, avec l'appui d'équipes territoriales. En matière de placement en établissements médico-sociaux, elle instaure une procédure de règlement des personnes laissées sans solution en élaborant un Plan d'Accompagnement Global (PAG) reposant sur les moyens palliatifs disponibles (*voir précédent Han'dizou*). Enfin, la loi autorise également l'expérimentation pendant 5 ans de projets d'accompagnement sanitaire, social et administratif des personnes souffrant d'une maladie chronique ou étant particulièrement exposées au risque d'une telle maladie ainsi que des personnes handicapées.



INSTITUTIONS

Des milliers de jeunes adultes handicapés en attente d'une place :

Au moins 6 000 jeunes adultes handicapés sont contraints de rester en établissement pour enfants faute de place pour les accueillir dans les services ou structures pour adultes. Ce phénomène s'accroît d'année en année (+ 20 % entre 2006 et 2010) et les délais d'attente s'allongent.

Les jeunes polyhandicapés sont les premiers concernés. Les plus durement touchés sont en effet ceux qui sont porteurs d'un handicap lourd. Ainsi 1/4 des personnes polyhandicapées âgées de 20 à 30 ans, soit plus de 800 personnes, sont maintenues dans un établissement pour enfants ! Le maintien de ces adultes en établissements pour enfants est inévitable, faute de structures adaptées en nombre suffisant. Mais il reporte le problème sur les plus jeunes, devant attendre plus longtemps que des places se libèrent. Ce qui les prive, parfois, d'une prise en charge suffisamment précoce. De plus, le pourcentage important d'adultes dans des établissements pour enfants – jusqu'à 13 % dans les établissements pour polyhandicapés ! – complique le fonctionnement de ces structures : les besoins ne sont pas les mêmes à 25 ans qu'à 10 ans...

Au terme de cette longue attente, environ 10 % des personnes concernées n'ont toujours aucune solution : ils se retrouvent à domicile sans aucune prise en charge ou orientation médico-sociale !

La mise en place du nouveau dispositif d'orientation par les MDPH à partir de 2016, permettra-t-il de limiter le nombre de ces personnes sans solution ? Si les moyens dévolus à la création de places et d'établissements n'augmentent pas

de manière conséquente, il est permis d'en douter.

L'étude complète est disponible sur : http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_946.pdf.

Voir également l'article « zéro sans solution ? » dans le n° de janvier d'Han'dizou (p. 10).

Les établissements et services de l'A.P.F. vont être regroupés dans un CPOM :

La loi de 2016 pour le financement de la Sécurité Sociale oblige les établissements du champ du handicap à conclure, dans un délai de 6 ans, des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Les discussions ont déjà commencé en Bretagne avec l'ARS : celle-ci propose un CPOM unique pour tous les établissements et services de l'A.P.F. signé pour 5 ans (avec une révision annuelle) et qui démarrerait au 1^{er} janvier 2017. Ce serait un CPOM tripartite (ARS, Départements, gestionnaire A.P.F.). Les Départements ne sont pas unanimes sur cette démarche : accueil favorable en 29 et en 22 ; exigence préalable de négociation sur le montant de la prise en charge pour les soins en 35 ; le 56 ne semble pas vouloir donner suite à la proposition.

Le point essentiel de cette évolution, c'est que le gestionnaire dispose d'une enveloppe globale pour l'ensemble de ses établissements et services. La signature du contrat s'accompagne d'une discussion budgétaire (attributions souvent à la baisse, mais pas toujours).

Le dispositif CPOM offre une certaine souplesse :

- utilisation des excédents éventuels pour mettre en place des expérimentations (ex : veille de nuit en 22)

- facilités pour faire évoluer l'offre (ex : à Quimper : transformation de places de foyer en places d'accueil temporaire ou en places d'habitat tremplin).

- les extensions non importantes (moins de 30% des places) peuvent être réalisées sans appel à projet ; ce dispositif est plus facile à gérer quand le gestionnaire dispose d'un nombre total de places plus important.



ZOOM SUR LA SCOLARISATION



La scolarisation des élèves handicapés : encore bien des points noirs.

Si le nombre d'élèves en situation de handicap en milieu ordinaire a doublé en 10 ans, toutes les difficultés ne sont pas pour autant

surmontées.

□ **L'accessibilité physique des écoles reste à améliorer** : selon les directeurs d'écoles, 25% des écoles construites depuis 2008 ne respectent pas les règles d'accessibilité en vigueur. 6 % des directeurs des écoles construites après 2008 déclarent ne disposer d'aucune classe accessible.

□ **Un taux de scolarisation en milieu ordinaire décroissant en fonction de l'âge de l'élève** : en 2014-2015, la quasi-totalité des élèves en situation de handicap âgés de 3 à 5 ans étaient scolarisés en milieu ordinaire. Mais, une nette baisse de la scolarisation apparaît entre 15 et 18 ans. Ainsi, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés au lycée est 4 fois moins important qu'au collège (environ 22 000 au lycée, contre 85 000 au collège). Et seulement 6% des personnes reconnues handicapées âgées de 20 à 24 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 30% pour l'ensemble de la population du même âge

□ **Le parcours scolaire des élèves en situation de handicap est largement plus heurté** que celui des élèves ne présentant pas de besoins éducatifs particuliers. Le redoublement, l'échec scolaire ou la réorientation sont plus fréquents et les transitions entre les cycles scolaires sont plus délicates. Beaucoup de jeunes reconnus handicapés quittent le système scolaire ou sortent du dispositif de scolarisation après 15 ans.

□ **École et bien-être des élèves en situation de handicap** : les enfants handicapés sont 3 fois plus nombreux que leurs camarades valides à se sentir mal ou très mal à l'aise à l'école. De même, les jeunes âgés de 15 à 19 ans reconnus handicapés se jugent 15 fois plus souvent mis à l'écart que l'ensemble de la population du même âge

□ **Insatisfaction des parents et méconnaissance des aménagements pédagogiques** : 84% des parents d'élèves en situation de handicap sont très ou assez satisfaits de l'enseignement reçu par leur enfant. Cependant, la part des parents qui jugent l'enseignement peu ou pas du tout satisfaisant est plus importante chez les parents d'enfant en situation de handicap (16%, contre 4% des autres parents d'élèves entrés au CP en 2011). En outre, moins de la moitié des familles connaissent les aménagements pédagogiques prévus par le plan personnalisé de scolarisation de leur enfant.

□ **Les jeunes handicapés sont davantage touchés par le chômage** : cet accès difficile à l'emploi surexpose les jeunes en situation de handicap à l'exclusion sociale dans un contexte où l'exigence de qualification est croissante et où ces jeunes ont des difficultés à accéder à des formations professionnelles porteuses.

□ **Un manque de données statistiques sur les conditions de scolarisation** : en France, il existe peu de données fiables sur les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap, sur leur réussite scolaire et leur devenir ou encore sur la capacité des aménagements et l'efficacité des soutiens. **L'éducation inclusive se trouve résumée à la seule statistique concernant l'accès physique aux établissements scolaires.** Il reste des dimensions non couvertes par des évaluations récentes :



notamment les conditions de scolarisation et l'acceptation de la différence.

Recyclage solidaire



Ne jetez pas Han'dizou ! Déposez les exemplaires lus dans les salles d'attente de votre médecin, dentiste ou kiné... et participez ainsi à communiquer sur nos activités en plus de ce geste citoyen ! MERCI.

ZOOM SUR LA SCOLARISATION (suite)

Scolarisation des élèves en situation de handicap en France et ailleurs en Europe

En France, 3 types principaux de scolarisations sont possibles :

- Scolarisation dans une classe ordinaire : 53%
- Scolarisation avec accompagnement collectif dans établissement ordinaire (ULIS) : 24%
- Scolarisation dans un établissement spécialisé : 23%

En Islande – en Italie – au Portugal – en Norvège : au moins 90 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés dans une classe ordinaire et suivent les mêmes enseignements que les autres élèves.

En Suède – en Grèce – au Danemark : plus de 60% des élèves en situation de handicap sont scolarisés dans une classe spécialisée.

En Belgique – en Allemagne – au Pays-Bas : plus de 60% des élèves en situation de handicap sont scolarisés en établissement spécialisé.

La scolarisation des élèves handicapés en Ile-et-Vilaine en 2015-2016

Plus de 4 000 élèves handicapés sont scolarisés en établissement ordinaire en Ile-et-Vilaine. L'inclusion progresse au collège et au lycée (+ 56 % en 5 ans) et on compte désormais près de 1 300 élèves handicapés en collège. La prochaine étape à franchir est celle du lycée où le nombre d'élèves en situation de handicap est encore réduit : moins de 400. La quasi totalité des élèves en situation de handicap bénéficie d'un accompagnement spécifique en primaire (AVS ou dispositif ULIS). En revanche, les élèves handicapés sont plus nombreux à se « débrouiller » seuls dans le 2nd degré : 1/3 d'entre eux n'ont

aucun accompagnement spécifique. En majorité, les élèves en situation de handicap sont porteurs d'un handicap intellectuel ou psychique ; 10 % sont porteurs d'un handicap moteur.

Quelques chiffres :

Nombre total : 4 078 en établissement scolaire ordinaire

- ◇ 2 412 en école primaire (dont 600 en école maternelle)
- ◇ 1 281 en collège
- ◇ 385 en lycée

Augmentation de 29 % en 5 ans

- ◇ + 15 % en primaire
- ◇ + 56 % au 2nd degré (collège et lycée)

Répartition par famille de handicap

- ◇ près de la moitié : handicap intellectuel
- ◇ plus du ¼ : handicap psychique
- ◇ près de 10 % : handicap moteur
- ◇ plus de 10 % : troubles de la parole et du langage

3 353 élèves bénéficient d'un accompagnement spécifique

- ◇ 314 AVS à temps complet
- ◇ 259 en primaire
- ◇ 55 en 2nd degré
- ◇ 2 098 AVS à temps partiel
- ◇ 1 492 en primaire
- ◇ 604 en 2nd degré
- ◇ 943 en ULIS
- ◇ 497 en primaire
- ◇ 446 en secondaire

710 sans accompagnement spécifique

- ◇ 164 en primaire (7 % du total 1er degré)
- ◇ 561 en 2nd degré (34 % du total 2nd degré).



AES : nouveau métier d'accompagnement : un décret et un arrêté, publiés début février, définissent le diplôme d'état d'Accompagnant Éducatif et Social et la formation nécessaire à son obtention. Ce métier remplacera ceux d'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS) et d'Aide Médico-Psychologique (AMP). Le diplôme comportera trois spécialités : accompagnement de la vie à domicile, accompagnement de la vie en structure collective, accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire. Les titulaires des diplômes d'AVS ou d'AMP sont de pleins droits titulaires de ce nouveau diplôme de niveau 5.



AG 2016 de l'APF

Elle se tiendra, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le samedi 25 juin. Les thèmes suivants, choisis par les adhérents, seront débattus : l'évolution des Délégations APF, la visibilité de l'APF (volet vie associative) et la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille ainsi que l'environnement accessible à tous (volet revendications).

Nomination des RI2A

En janvier, 6 Responsables Inter Régionaux des Actions Associatives (sur 7) ont été nommés. Pour les régions Bretagne et Pays de Loire, il s'agit de Mme Géraldine Thibault. Ils viendront en appui des projets portés localement et dans les régions et accompagneront le déploiement des politiques nationales et régionales de l'APF (ex. : création des territoires APF).



Semaine nationale et journée mondiale SEP

La semaine nationale de sensibilisation à la Sclérose En Plaque (SEP) aura

lieu du 23 au 29 mai 2016. La journée mondiale de la SEP est programmée le 27 mai 2016. Comme chaque année, l'APF participera activement à ces 2 manifestations, dans le cadre de « la Maison de la SEP » installée dans plusieurs grandes villes et au travers de diverses actions de proximité, d'écoute, d'in-

formations, de sensibilisation et d'orientation des personnes.

Questionnaire GINDEC

Le Groupe Initiative National Difficulté d'Élocution et de Communication (GINDEC) a mis en ligne un questionnaire destiné aux personnes concernées par les troubles du langage et leur entourage (accompagnateurs, pa-



rents, professionnels...) afin de leur permettre d'exprimer leurs questionnements et leurs besoins.

Site : https://docs.google.com/forms/d/1PaMJUC_NqTYtmVjwdIrvSEUkd-zv25qu_ICFizi7ek8/viewform.



Formation de l'association CH(s)OSE

Les associations CH(s)OSE et Corps Solidaires lancent une formation certifiante à l'accompagnement sensuel et l'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap. Cette formation débutera en juin 2016 et durera 100 h. réparties sur environ 10 mois. Avec cette formation, les 2 associations souhaitent apporter des réponses concrètes et adéquates à toutes les personnes en situation de handicap privées d'accessibilité au plaisir corporel sexué. Site : www.chs-ose.org.



Accessibilité sur Facebook : afin d'interagir plus facilement, 2 pages Facebook ont été créées, l'une pour l'APF, l'autre pour le Collectif pour une France Accessible. Ces pages viennent en complément du blog : <http://accessibilite-universelle.apf.asso.fr/>. Page Facebook de l'APF accessibilité universelle : <https://www.facebook.com/APF-Accessibilit%C3%A9-Universelle-1500157133626197/?fref=ts>. Page Facebook du Collectif : <https://www.facebook.com/Collectif-pour-une-France-Accessible-1230195330330927/?fref=ts>.



Guide pour porter plainte en cas d'inaccessibilité d'un ERP : le service des politiques d'inclusion de l'APF a édité un guide destiné aux Délégations pour aider tout citoyen à savoir comment et face à quelle situation porter plainte en cas d'inaccessibilité d'un Établissement Recevant du Public (ERP) et qui n'aurait pas déposé d'Agenda D'Accessibilité Programmée (Ad'AP), ou qui n'aurait pas obtenu de dérogation auprès de la préfecture.



APF Évasion : en 2016, APF Évasion fête ses 80 ans. C'est l'un des tout premiers services de l'APF. Cette année, un changement majeur va



être opéré : les futurs vacanciers pourront s'inscrire directement auprès du service. Les inscriptions, le suivi administratif et

la facturation seront désormais effectués au siège d'APF Évasion. Les Délégations gardent leur rôle d'accueil, d'informations et d'accompagnement de proximité sur les projets de vacances des adhérents. *Infos complémentaires sur le site* : www.apf-evasion.org.

APF Culture et Loisirs : le guide « Favoriser et accompagner l'accès aux vacances des personnes en situation de handicap et de leurs familles » a été mis à jour. Ce guide est un recueil de l'offre, en matière de vacances, proposée par l'APF et ses partenaires. Il peut être consulté à la Délégation.

Par ailleurs, pour bien préparer vos vacances, retrouvez le « guide de vos vacances accessibles » sur le site : <http://www.vacances-accessibles.apf.asso.fr/>

Guide fiscal 2016 : le guide fiscal des personnes en situation de handicap, édition 2016, a été mis en ligne. Ce guide est compris dans l'abonnement au bimédia « Faire Face » et vendu à 2,90 € aux non abonnés.



Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00
(gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h



Handistar : du nouveau pour réserver ses transports !

Le service HAN-DISTAR vient de mettre en place un nouveau système de réservation

de son transport : le formulaire de demande de réservation en ligne. Privilégiez cette solution pour n'oublier aucun élément d'informations sur votre prochain transport. A tout moment, vous pouvez remplir le formulaire de demande de réservation à l'adresse web suivante : www.handistar.fr/reservez-en-ligne.

L'association Parents Handicap Rencontre

(PHR) de Vitré propose des rencontres anonymes aux parents d'enfants en situation de handicap, un vendredi après-midi par mois, de 13h30 à 15h30, à la Maison de l'Enfance. Les prochaines dates sont les suivantes : 22 avril, 20 mai, 24 juin, 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre et 9 décembre. **Renseignements** : association PHR - 27, rue Notre-Dame à Vitré (35500) ;

site : www.parentshandicaprencontre.com ;
tél : 02.99.94.86.73 (CAMSP Farandole).

ASSOCIATION PARENTS HANDICAP RENCONTRE

Depuis l'échange, s'écrire et souffrir crée des liens

GRUPE DE PARENTS D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP
(Club parents)

Rencontres anonymes guidées par des animatrices
Présence de bénévoles pour les enfants

Un vendredi après-midi par mois de 13h30 à 15h30
Salle Brody-Brocas - Maison de l'Enfance,
1, Allée de la Hodyère - 35500 VITRÉ

DATE 2016

- 15 janvier
- 5 février
- 18 mars
- 22 avril
- 20 mai
- 24 juin
- 16 septembre
- 14 octobre
- 18 novembre
- 9 décembre

Association PHR - 27 rue Notre-Dame - 35500 Vitré
www.parentshandicaprencontre.com

RÉSEAU PARTENAIRES : CAMSP Farandole - 02 99 94 86 73
handicap@camspfarandole.fr

Le nouveau CDCA : le Collectif Handicap 35 a été sollicité par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine pour la création du CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie). Ce Conseil remplacera désormais le CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées). Il aura les mêmes missions que le CDCPH, élargies aux personnes âgées, à savoir : « assurer la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration, à la mise en œuvre, au développement et à la mise en cohérence des politiques de l'autonomie, notamment en matière de prévention, d'accessibilité, de logement, de transport, d'accès aux soins et d'accompagnement médico-social, d'accès aux aides humaines ou techniques, d'accès à l'activité physique, aux loisirs, au tourisme et à la culture, de scolarisation et d'intégration sociale et professionnelle ». Le Collectif Handicap 35 a obtenu l'accord offi-

ciel du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine pour que les représentants des personnes handicapées et de leurs familles au sein du CDCA soient issus du Collectif Handicap 35 : 16 titulaires et 16 suppléants représentant l'ensemble des familles de handicap. Les consultations sont actuellement en cours.

La Plate-forme emploi de l'A.P.F. démarre sa 3^{ème} année :

en Ille-et-Vilaine et en Côtes d'Armor, Charlotte Legendre, la chargée d'insertion, accompagne une trentaine de personnes en situation de handicap dans leurs démarches d'insertion professionnelle. Élaboration du projet, découverte des milieux de travail (entreprises ordinaires ou adaptées, ESAT), recherche de formation, de stage, maîtrise des techniques de recherche d'emploi, chaque personne bénéficie d'un accompagnement individualisé et adapté tenant compte des intérêts, des compétences et des contraintes liées au handicap.



Dernière innovation en date : réalisation d'un CV sous le format d'une vidéo qui sera mis en ligne sur la plate-forme « FACE à l'emploi » ; une chance de plus de contacter des recruteurs. Si ce dispositif vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Charlotte Legendre au 06.44.10.94.82.

Le SAMS a déménagé ! La nouvelle adresse est le 12 ter avenue de Pologne (métro : station le Blosne et Bus : lignes 2, 12, 33 et 59). Les nouveaux locaux lumineux, spacieux sont situés au 2^{ème} étage de l'immeuble « SAMARA ». Le bâtiment accueillera également d'autres services du secteur social et para-médical : services d'aide à la personne (UNA, ASSIA), réseau santé « Louis-Guilloux », centre de formation d'aides-soignants, la crèche Merlinpinpin qui réserve



un tiers de ses places à des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques.

INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

RENCONTRE AU FOYER GUILLAUME D'ACHON



En décembre dernier, au Foyer Guillaume d'Achon, qui accueille une cinquantaine d'adultes en situation de handicap moteur, nous avons rencontré des responsables et résidents, pour échanger avec eux lors d'un repas bien sympathique.

Étaient présents : Catherine Pierre, directrice depuis 1 an, Christine Boivent, adjointe à la directrice, au Foyer depuis 1991, Richard, moniteur-éducateur, chargé d'animation, au Foyer depuis 15 ans ; ainsi que 4 résidents : Aurore, en appartement de proximité depuis 3 ans, Baptiste, au Foyer depuis 2 ans et demi, Clément, au Foyer depuis plusieurs années, membre du Conseil de Vie Sociale (CVS) et Thierry, au Foyer depuis 31 ans.

Le Foyer a ouvert en octobre 1984. Au tout début, il n'y avait que 20 résidents ; dans les 6 mois qui ont suivi, 22 nouvelles personnes ont été admises.

À l'époque, c'était simplement un Foyer de vie. En 1993, une partie du Foyer est devenu FAM (accueil médicalisé).

En 1996, a débuté l'expérience des appartements de proximité.

En 2005, il y a eu l'ouverture de 2 places en accueil temporaire.

Actuellement les capacités d'accueil s'élèvent à 49 personnes et le Foyer offre un panel d'hébergements varié et non figé, il est possible de passer de l'un à l'autre de ces modes :

- ◇ 20 places en FAM pour des résidents permanents
- ◇ 29 places en Foyer de vie dont :
 - ◇ 23 en accueil permanent
 - ◇ 2 en accueil temporaire
 - ◇ 4 en appartement de proximité

La vie au Foyer : les résidents qui vivent en permanence au Foyer trouvent que l'ambiance est bonne, familiale. Tout le monde, résidents, comme membres du personnel, est accueillant. « On ne s'y ennue pas ; il y a beaucoup de

monde ; on peut fréquenter qui on veut »...

Vivre au Foyer « Guillaume d'Achon » suppose bien sûr d'accepter les contraintes de la vie en collectivité, mais ce n'est pas trop pesant car l'indépendance des résidents est préservée. Chacun dispose d'une chambre suffisamment grande (30 m² + une petite pièce pour la toilette) ; on entre et on sort comme on veut ; il n'y a pas d'heure pour rentrer. Si les repas sont habituellement servis dans une salle à manger commune, on peut aussi, en prévenant à l'avance, prendre d'autres dispositions : manger dans sa chambre, sortir à l'extérieur, utiliser une pièce prévue à cet effet quand on reçoit de la famille. Une chambre est également prévue pour héberger les parents éloignés (et quelquefois vieillissants) qui viennent rendre visite à leur enfant.



Les animations proposées par le Foyer ne concernent pas uniquement les activités « occupationnelles », mises en place à l'intérieur de la structure. Le Foyer est volontairement tourné vers l'extérieur et cherche à utiliser pleinement sa situation urbaine privilégiée. Il encourage les résidents à développer un réseau social personnel ; grâce aux transports adaptés, chacun peut participer à un grand nombre d'activités sociales, sportives et culturelles : informatique, danse en fauteuil, commissions d'accessibilité, loisirs organisés par la Délégation Départementale de l'A.P.F., etc). Les résidents soulignent leur attachement à cette inclusion du Foyer dans la ville. Nombre d'entre eux sont connus par les habitants du quartier et participent à la vie de ce dernier (marchés, associations, animations...).

Le Foyer peut les accompagner dans cette démarche (par ex. pour se familiariser avec l'utilisation des nouveaux bus urbains accessibles).



INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

RENCONTRE AU FOYER GUILLAUME D'ACHON (SUITE)

Le Foyer, c'est aussi un espace où l'on est libéré des contraintes administratives, des dossiers à remplir ou à gérer seul ; on s'y sent en sécurité car il y a du personnel disponible pour assister les résidents qui en ont besoin 24 h / 24 ; en général les parents des résidents sont rassurés de savoir que leur enfant est bien entouré. Les résidents insistent sur la qualité de l'accueil et l'amabilité des professionnels du Foyer, l'un d'eux dira même : « le Foyer, c'est ma deuxième famille ! ». Si la vie en collectivité comporte des contraintes, elle est aussi un rempart contre la solitude : certains anciens résidents reviennent régulièrement au Foyer retrouver leurs amis ou l'ambiance du Foyer.



Les appartements de proximité se sont développés très tôt, bien avant la loi de 2002. L'APF a en effet incité ses établissements à diversifier les modes d'hébergement proposés et à inventer des modalités individualisées,

s'adaptant à la diversité des usagers pris en charge par les établissements.

C'est ainsi que sont nés les 4 appartements de proximité qui offrent une alternative entre le tout collectif et le tout individuel puisque, tout en vivant dans un appartement indépendant, on peut continuer à bénéficier du soutien du Foyer : plateau technique avec les ergothérapeutes pour les adaptations indispensables, les repas, les animations du Foyer, etc.

Les appartements sont souvent un tremplin vers l'autonomie complète (la vie dans un appartement ordinaire du parc locatif). Mais cela peut aussi constituer un sas pour les personnes qui, vivant jusque là en autonomie, sentent le besoin de rejoindre une institution (vieillesse, aggravation de l'état de santé).

Les deux places d'accueil temporaire sont réservées en priorité aux personnes qui ont besoin d'un répit (pour elles ou pour leurs aidants) ; c'est un soutien à la vie à domicile. Ces places peuvent aussi être proposées pour des stages de découverte pour les personnes qui s'interrogent sur leur orientation en établisse-



ment. Une commission étudie les demandes et planifie les admissions tous les 6 mois.

Perspectives : les demandes en hébergement temporaire sont en augmentation constante ; de même, la liste d'attente pour l'admission en FAM est longue, alors qu'il y a peu de candidats en liste d'attente pour le Foyer de vie. Ces éléments quantitatifs seront, bien sûr, pris en considération au moment où les réflexions en cours sur les évolutions futures de l'établissement seront plus avancées. Les responsables reconnaissent que le Conseil Départemental, organisme financeur, reste très à l'écoute de leurs perspectives d'évolutions et de leurs argumentations.

En clôture de cette rencontre, un résident nous a très gentiment conviés à visiter les locaux et sa chambre, en effet, spacieuse et personnalisée. Nous remercions chacun des responsables et des résidents présents pour l'accueil qu'ils nous ont réservé, la convivialité du repas partagé ensemble et leur participation active et instructive pour nous présenter « leur Foyer ».





GEORGETTE LEFEUVRE NOUS A QUITTÉS

Georgette a brutalement quitté ce monde, laissant tous ceux qui la connaissaient choqués et profondément attristés. Elle était l'épouse de René Lefeuvre, bénévole militant, organisateur des Journées Découvertes. Elle participait à chacune de ces sorties et animait le groupe par sa verve joyeuse et amicale. Elle avait, à chaque fois, un mot pour chacun, s'inquiétait de la santé de l'un ou de l'autre et donnait des nouvelles des absents. Elle admirait son mari et nous racontait les anecdotes et les difficultés qu'il pouvait rencontrer lors de la préparation de nos excursions. Elle nous manquera beaucoup et nos pensées vont à toute sa famille et à René en particulier. Ce dernier a voulu adresser les quelques lignes qui suivent à l'ensemble des salariés, adhérents et bénévoles qui ont, d'une façon ou d'une autre, exprimé leur sympathie lors du décès de sa femme :

« Georgette nous a quittés prématurément, le 28 février à 1h15 du matin, juste après un dernier cri. J'ai à peine eu le temps de faire le tour du lit qu'elle était partie de ce monde qui ne l'avait pas gâtée. Depuis l'âge de 10 ans, où elle a été atteinte par la polio, elle gardait des séquelles dont une tumeur maligne au niveau de son cerveau. Celle-ci a eu raison d'elle. De là où elle est, elle ne peut que dire merci à tous les membres de la Délégation (salariés, adhérents, bénévoles) pour la façon dont vous l'avez entourée lors de son dernier voyage sur cette terre. Les sorties Découverte que j'organise étaient très précieuses pour elle ; elle me demandait toujours, lors de mes préparations : « As-tu fait ceci ? As-tu fait cela ? ». En sa mémoire, je me dois de continuer ces sorties, même si la première sans elle que je viens de faire a été un peu dure pour moi. À mon tour, je viens vous dire merci, un grand merci du fond du cœur, à vous tous qui me soutenez dans ces moments pénibles de la vie. Merci pour votre présence à la cérémonie, merci pour les offrandes de fleurs et de messes, je n'aurais jamais assez de mots pour vous dire merci à tous. Encore merci et mille merci à tous ! »

René Lefeuvre.



PROGRAMME DES JOURNÉES DÉCOUVERTES DU TRIMESTRE



- ◇ **Jeudi 14 avril** : Musée du vignoble Nantais à Le Pallet (44) ; découverte de l'alchimie du vin de la plantation à la vinification.
- ◇ **Jeudi 19 mai** : Terra Botanica à Angers (49) ; découverte d'un parc hors du commun.
- ◇ **Jeudi 30 juin** : Site des Mégalithes à Locmariaquer (56) ; promenade au milieu des tombeaux de nos ancêtres.

ANNONCES

📌 **Location vacances** : mobil home, entièrement adapté pour les personnes à mobilité réduite, à Lattes (5 km de Montpellier), dans un camping 4 étoiles entièrement accessible « Le Lac des Rêves ». 2 chambres, 5 couchages. Camping ouvert d'avril à mi-novembre. Location à la semaine de 300 € à 800 €. Courriel : christine.cat@hotmail.fr ou tel. : 06.62.02.33.07.



ACTIVITES ET LOISIRS DE LA DD



DEMANDEZ LE PROGRAMME!

**AGENDA
DES
PROCHAINES
ACTIVITES**

Les ateliers : loisirs créatifs (19 avril), théâtre (28 avril), peinture (1er, 15 et 29 avril), relaxation (13 et 27 avril), écriture (13 et 27 avril), cuisine (19 et 26 avril),

Les activités ponctuelles ou régulières : Sport (1er, 8, 15, 22 et 29 avril), Vélo couché (9 et 23 avril), quad (28 avril).

Les sorties : Resto / Bowling (7 avril), Pizzeria (15 avril).

Les visites : Planète Sauvage le 21 avril.

DANS L'AGENDA DU TRIMESTRE, NOTEZ EGALEMENT :

- ◇ **Les rencontres du groupe amitié** : tous les lundis après-midi à Rennes, salle Ory, jeux de société, jeux de cartes, goûter.
- ◇ **Le café papote** à Redon, le 20 avril.
- ◇ **Le café citoyen** à la Délégation, le 26 avril, sur le thème de l'image de soi.



Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la délégation (02.99.84.26.66). Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la délégation : www.apf35.com.

Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie André pour les loisirs, René Lefeuvre pour les Journées Découvertes et Catherine Poulain pour les opérations ressources.

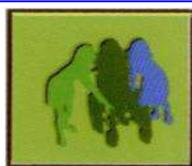
BRADERIES

La braderie du 18 octobre 2015 a été couronnée de succès. La Délégation a enregistré un chiffre d'affaires de 10 189 €, soit une augmentation de près de 2 200 € par rapport à la braderie d'octobre 2014. Les retours concernant la qualité des objets proposés à la vente et leur présentation ont été très positifs. Bravo et merci à tous les bénévoles impliqués dans cette opération pour leur rigueur dans le tri, pour leur investissement lors de la préparation des stands et pour leur grande connaissance des produits.



Dates des prochaines braderies organisées en 2016 :

- **10 avril 2016** : Halle Martenot, à Rennes ;
- **21 mai** : Braderie de livres, Place de la Mairie, à Rennes ;
- **28 mai** : Braderie de livres, Dalle du Colombier, à Rennes ;
- **18 juin** : dans les locaux de la Délégation, à Rennes ;
- **7 août** : Place de Rocabey, à St Malo ;
- **16 octobre** : Halle Martenot, à Rennes ;
- **26 novembre** : dans les locaux de la Délégation, à Rennes.



Visites à domicile

Vous souhaitez parler, rencontrer d'autres personnes, échanger, sortir de votre isolement : contactez votre Délégation ! Les adhérents qui le souhaitent peuvent ainsi s'inscrire auprès de la Délégation Départementale afin de recevoir la visite d'un bénévole à leur domicile. N'hésitez plus, contactez la DD35 (40, rue Danton, 35700 Rennes) ou appelez le n°02.99.84.26.66.

NOUVELLES DES GROUPES DE LA DD

Groupe Entraide Polio Ouest (EPO)

La 4^{ème} rencontre « Poliomyélite d'hier et complications d'aujourd'hui » aura lieu, le vendredi 29 avril 2016, au Relais du Bois de Sœuvres, à Vern sur Seiche (35770). Le thème choisi cette année « De la rééducation à l'aménagement », permettra d'aborder la rééducation et le reconditionnement à l'effort du patient polio et l'aménagement et le financement du logement et des véhicules. *Renseignements ou inscription auprès de la Délégation APF 35 au 02.99.82.26.66. Plus d'informations sur le site : www.apf35.com/ ; rubrique : Groupe Entraide Polio Ouest.*

La Caravane de l'Accessibilité



Dans le prolongement du Baromètre Départemental de l'Accessibilité, le Groupe Initiatives de la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine a lancé la Caravane de l'Accessibilité.

La 1^{ère} étape s'est arrêtée à Saint-Méen-le-Grand, le mercredi 30 mars 2016. Un temps d'échange, organisé par l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales), a permis d'entendre l'adjoint au maire et des élèves de la maison familiale rurale présenter l'expérience de la ville et voir les aménagements réalisés autour de la mairie ainsi que le minibus équipé. La Délégation a également pu rendre compte des actions de l'APF auprès des collectivités du Département.

Le Café Papote à Redon

Claire Barbu, stagiaire à la Délégation, a démarré depuis quelque temps « un café papote » qui réunit 2 fois par mois une douzaine de personnes. 5 personnes participent régulièrement à toutes ces rencontres qui attirent un public plutôt jeune.

L'information sur ces réunions est assurée par

différents canaux : presse locale, APEA, Centre Social, Office des sports. Les rencontres se déroulent à chaque fois dans un lieu différent : Mutuelle, Mairie, théâtre, Centre Social, FJT, APEA, locaux d'une association sportive, « Convergences » (qui propose du karaté adapté pour les personnes en fauteuil)...

Ces rencontres sont l'occasion de débats et de discussions sur des thèmes transversaux comme l'accès à la culture, ma vie dans la ville, etc. Ces rendez-vous sont ouverts : ceux qui viennent ne sont pas tous adhérents de l'A.P.F. et il est prévu de décrocher encore plus en s'ouvrant sur les personnes porteuses d'autres formes de handicap. Première étape en mars en direction des sourds et malentendants pour rencontrer le « Café signé ».

Claire n'est plus seule pour organiser ces Cafés Papote : Guillaume Langouet, une personne en situation de handicap, prend progressivement le rôle de référent du groupe et s'associe à Claire pour la préparation des rencontres.

A Redon, les difficultés d'accessibilité sont réelles mais la Mairie fait la sourde oreille. La réunion de la commission communale d'accessibilité prévue le 21 avril sera peut-être l'occasion d'amorcer une évolution ?

Certaines choses bougent un peu cependant : le cinéma Manivel s'est engagé sur un projet de construction de 2 salles accessibles et accepte désormais les bénévoles en fauteuil qui proposent leurs services ; cependant, l'accès aux toilettes reste toujours difficile !

L'accueil est, par contre, très bon à la Communauté de Communes qui elle se soucie constamment de l'accessibilité des équipements qu'elle finance (le théâtre par exemple) mais ses compétences s'arrêtent là où commencent celles de la Ville (la Voirie par exemple).

Face à ces difficultés et pour faire évoluer les mentalités, Claire a l'idée de faire une action du type « théâtre forum ». Souhaitons lui beaucoup de réussite dans le travail qu'elle a entrepris et espérons qu'il sera poursuivi lorsque, à l'automne prochain, son contrat avec la Délégation prendra fin.

CAFÉ PAPOTE



JOURNÉE DECOUVERTE AU MUSÉE DU CHÂTEAU DE MAYENNE (53)

LE 18 FEVRIER 2016



Le 18 Februarius de l'An de grâce 2016, un petit groupe est parti à la découverte du Moyen Âge. Voici une nouvelle année débutant par un temps froid et gris. René avait prévu une sortie au Musée du château de Mayenne mais on a eu l'impression qu'il avait changé de destination car voici que la nature a revêtu son manteau blanc. Irions-nous à la montagne faire du ski ? En effet, à partir de Vitré la neige recouvre le paysage, les arbres sont revêtus de blanc. Que la nature est belle. Nous voulions laisser Danièle sur le bord de la route pour faire un bonhomme de neige et la reprendre au retour. Mais comme nous voyons qu'elle préfère notre compagnie nous renonçons à la laisser et puis on l'aime bien alors nous l'avons gardée avec nous.

Nous déjeunons dans un resto sympa : patronne et serveuse très aimables et quelqu'une du groupe a repris son service pour débarrasser les tables. Elle s'est fait taquiner encore mais toujours dans la bonne humeur. Disons, quand même, que la serveuse a apprécié.

Ensuite direction le musée et tiens, tiens !! Le soleil fait son apparition. Notre guide nous entraîne à l'extérieur du château et nous conte son histoire. Le château de Mayenne est une forteresse médiévale située dans le département de la Mayenne. Des travaux, effectués en 1993, ont permis de découvrir que le château, que l'on pensait être du 11^{ème} siècle, datait en fait de l'époque carolingienne (8^{ème} - 10^{ème} siècle). Mayenne devient une ville frontalière entre la Bretagne et la Normandie. Avec sa tour carrée de 14 m. de haut et son rez-de-chaussée « aveugle » (ni fenêtre, ni porte),

le château présentait un intérêt défensif certain.

Pendant la Guerre de Cent Ans, les Anglais occupent le château à 2 reprises : pour le renforcer, on augmente la superficie fortifiée en ajoutant la « basse cour » ainsi que des tours d'enceintes, un donjon et le châtelet qui ressemble à un pont-levis avec des douves sèches.

Dans le courant du 17^{ème} siècle, le bâtiment médiéval du château servira de prison, et ce jusqu'en 1936. Les mauvaises conditions de vie entraînèrent de nombreuses évasions. La prison était mixte et comptait entre 20 et 30 détenus et même jusqu'à 80, condamnés à des peines légères ou moyennes. Les autres étaient envoyés au bagne.

Notre guide nous fait ensuite découvrir la salle Aula, la cuisine où les seigneurs du Moyen Âge mangeaient. Leurs repas étaient composés surtout de gibiers, mais aussi de morue, de baleine, de dauphin, de poisson frais ou salé, de légumes mais pas de pommes de terre. Le symbolisme était très présent (ex. un plat léger et épicé symbolisait le feu) et la nourriture hiérarchisée (les paysans mangeaient plutôt des racines, qui poussaient sous la terre et associés au travail ; certaines épices étaient réservées aux seigneurs).

Pour les banquets, on dressait les tables en U avec des tréteaux et des planches. Au centre du U se trouvaient les jongleurs et les conteurs. Les plats déposés sur la table ne sont pas les mêmes selon l'emplacement : le seigneur ne mangeait pas la même chose que ceux qui sont au bout du U. Le tranchoir (épaisse tranche de pain) servait d'assiette.

De là viendrait le mot « copain », celui avec qui on partage son tranchoir, c'est-à-dire sa tranche de pain.



INFOS DD35 - INFOS DD35 - INFOS DD35

JOURNÉE DECOUVERTE AU MUSÉE DU CHÂTEAU DE MAYENNE (53)

LE 18 FEVRIER 2016 (suite)

Notre guide nous explique que l'on peut connaître ce que nos ancêtres cuisinaient et mangeaient au Moyen Âge grâce aux écrits (traités de médecine, diététique, recettes), à l'archéologie (étude des céramiques, des os, des pollens, des graines...), aux illustrations et enluminures des ouvrages de l'époque.

Le château abrite un musée depuis 2008 qui, au fil d'un parcours interactif, permet au visiteur de découvrir les remarquables vestiges carolingiens et l'histoire du château depuis 1 000 ans.

A la fin de notre visite, notre hôtesse guide nous fait découvrir des produits du Moyen Âge : l'hypocras (vin médiéval aromatisé au

miel et diverses épices) et des petits gâteaux à base de citron ou amandes. Les participants, surtout les plus gourmands, ont bien apprécié cette pause culinaire.



JOURNÉE DECOUVERTE A ESCAL'ATLANTIC A ST NAZAIRE (44)

LE 17 MARS 2016



Allez, petit voyage vers le grand large et l'océan Atlantique. Quelle est notre destination ? Saint-Nazaire où nous déjeunons aux Relais d'Alsace : moment de gaîté autour d'un excellent et copieux repas ! Ensuite, direction l'ancienne base sous-marine, vers un lieu exceptionnel : bienvenue à bord des grands paquebots de ligne. Escal'Atlantic est un musée qui recrée l'ambiance et le cadre des traversées transatlantiques.

Un peu d'histoire : les 1ères lignes régulières qui relient la France à l'Amérique datent de 1851. C'est l'ouverture au monde permise par ces grands paquebots dont les noms font encore rêver : « Le Louisiane » (1862), « La Provence » (1906) qui relie Le Havre à New-York en 7 jours, « L'Île de France » (1927), « Le Normandie » (1935), « Le Liberté » (1950) puis « Le France » (1962) qui relie ces villes

en moins de 5 jours avec 1 150 passagers à bord.

Notre visite nous conduit dans une très longue coursive qui nous replonge dans l'atmosphère des cabines de 1ère, 2ème et 3ème classe. Devant les 1ères le tapis rouge est déployé, quel luxe !

Justement, avez-vous une idée des prix de la traversée ? Sur le « Liberté » en 1ère classe, le prix du billet équivalait à 12 jours de salaire d'un physicien ; en 2ème classe, 51 jours de salaire d'un dessinateur et, en 3ème classe, 75 jours de salaire d'une sténodactylo.

Notre promenade se poursuit et nous amène sur le pont. Le musée a recréé pour ses visiteurs les sensations que l'on pouvait éprouver accoudés au bastingage de ces géants des mers : le jour se lève, un groupe de dauphins nous dit bonjour et une baleine plonge dans les profondeurs ; nous croisons un iceberg, l'image du Titanic nous assaille ; tiens, un ours polaire... Soudain le temps se gâte : la mer est démontée, l'orage gronde mais nous survivons à la tempête ! La nuit arrive et nous pouvons admirer un super feu d'artifice du pont du paquebot. La nuit tombe, nous croisons d'autres navires dont un autre paquebot illuminé de ses 1000 feux.

JOURNÉE DECOUVERTE A ESCAL'ATLANTIC A ST NAZAIRE (44)

LE 17 MARS 2016 (suite)



LE BAR DE 2ÈME CLASSE

Nous visitons ensuite les espaces reconstitués d'un grand salon, d'un salon à musique, d'un bar et d'une salle à manger... Il faut savoir que chaque classe possède sa salle à manger, celle des 1^{ères} se situe au centre du navire là où il y a moins de tangage. En 1ère, il y a même une salle à manger pour les enfants. Au fil des années, le confort évoluera : à la fin du 19e siècle, de simples bostons calligraphiés présentent un menu unique aux mets peu variés. Au 20e siècle, les menus sont imprimés et les plats beaucoup plus élaborés. Jusque là, notre croisière nous semble fort agréable et luxuriante. Nous arrivons toutefois dans une partie historique qui nous révèle que la traversée n'était pas un luxe pour tout le monde, notamment pour les émigrants : entre 1820 et 1925, 60 millions d'Européens quittent leurs pays respectifs pour l'Amérique. Le plus souvent, ils ne connaissent du paquebot que l'inconfort de l'entrepont, mais le formidable espoir d'une vie meilleure dans un pays à construire est plus fort que leurs inquiétudes vis-à-vis du nouveau monde dont ils apercevront bientôt, comme un symbole, la Statue de la Liberté.



La traversée s'achève, nous apprenons, pour finir, que « Le Normandie », très prestigieux

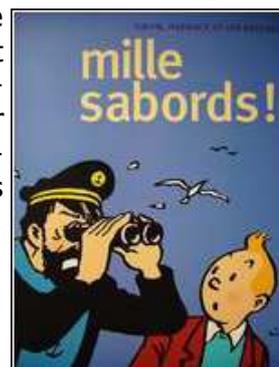
paquebot français, remarquable par son luxe, l'audace de ses aménagements, la prouesse de ses installations techniques et la rapidité de sa course sur l'océan, a été classé parmi les fleurons de la flotte transatlantique. Il faut se rappeler, qu'à l'époque, les compagnies maritimes dépendaient des gouvernements. Elles devaient respecter des délais de traversée sous peine de voir leurs subventions diminuer. Une véritable course transatlantique s'engage alors dont celle pour l'obtention du fameux « ruban bleu ».

Et voilà, il est temps de rentrer au port et de



retrouver la terre ferme. Sur la route du retour, nous apercevons, de loin, les 2 bateaux de guerre « Mistral » qui devaient être livrés à la Russie mais qui seront finalement vendus à l'Égypte après beaucoup de transformations ; nous distinguons également le fameux « Harmony of the seas », le plus gros paquebot actuellement sur les flots (362 m. de long, 20 ponts) pouvant accueillir 6 360 passagers et 2 100 membres d'équipage et construit par les chantiers navals de Saint-Nazaire.

En guise de conclusion, une petite anecdote qui a son importance : Saint-Nazaire est une des rares villes (ou plutôt un des rares ports) à pouvoir revendiquer le passage de Tintin. Il y est venu, en effet, pour retrouver le professeur Tournesol qui a été enlevé, dans l'album « Les Sept Boules de Cristal » ; non mais, mille sabords !



CULTURE - CULTURE - CULTURE

La dernière journée Découverte des grands paquebots, faite à Saint-Nazaire et à laquelle elle a participé, Hélène Gisèle Boukou, notre poétesse, nous offre ce magnifique poème :

LES MAÎTRES DES OCEANS

Escal 'Atlantic : « Passez les murs de la base sous-marine, et laissez-vous transporter dans le temps. Empruntez la passerelle d'embarquement : vous quittez la terre ferme. La coque noire du transatlantique vous attend, la porte du grand hall s'ouvre. Bienvenue à bord ! » (Fin de citation).

Sur les flots tantôt calmes, tantôt mugissants
La traversée de l'inconnu signe un parcours angoissant.
Les eaux drainent inexorablement dans leurs longs sillons
Des traînées d'illusions et de rêves par millions
Saupoudrés de zestes d'incertitudes irrépressibles.
Au-delà, le roulis berce l'espoir de lendemains paisibles.

Les émigrants d'époque, dans leur quête du nouveau
Rassemblaient en un pathétique tableau, leur destin en lambeau.
Ils embarquaient avec une confiance teintée d'appréhension,
Scrutant l'horizon dans une quête silencieuse bridant les émotions.
Au gré de la houle, ils s'en allaient pour ouvrir les portes du futur,
Nourrissant en leur intérieur, une exaltation que l'aventure procure.

Les machines à voyager ou paquebots transocéaniques
Font remonter le temps et emportent dans une vision idyllique.
Dans les traces des passagers d'hier, on arpente les ponts
Et les coursives ; on s'immerge dans des sensations au flux profond
Quand vogue, vogue et vogue les Maîtres des Océans
Qui convient à l'exploration de l'histoire et qui défie le néant !

Au large, un imposant bâtiment flottant se dresse
Suprême, majestueux dans un décor où tout rappelle avec finesse
Des voyages au long cours gorgés de riches souvenirs.
La somptueuse silhouette racée du « Harmony of the seas » inspire
Une respectueuse admiration qu'on ne saurait réfréner.
Symbole de puissance, sur les mers et les océans, il est conçu pour régner.

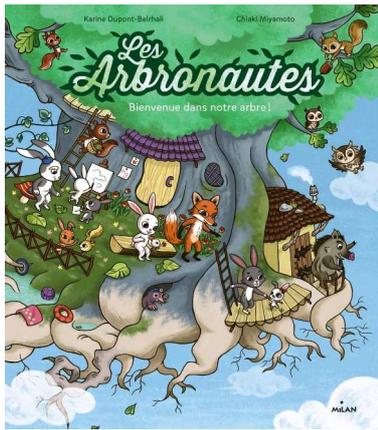
Hélène Gisèle Boukou



Poésie - Benjamin Péret en audio : Daniel Repoux, éditeur de livres sonores de poésie, a publié la 1^{ère} émission du Club d'essai « Les armes parlantes, ou défense et illustration de la poésie contemporaine », diffusée le 7 décembre 1952. Consacrée à Benjamin Péret, poète engagé, elle lui donne la parole pour présenter sa vie et son œuvre marquée notamment par sa rencontre avec les surréalistes. L'ensemble plonge l'auditeur dans une époque

où le poète se devait de s'engager pour un monde meilleur. [« Benjamin Péret à la radio », suivi du pamphlet « Le déshonneur des poètes », CD audio, éditions Sous la Lime, 22€ chez l'éditeur et sur les réseaux web].

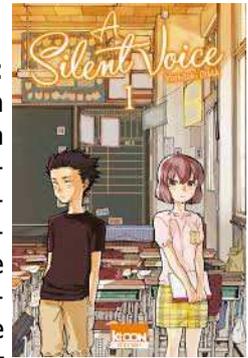
Koji Inoue en DVD : Brigitte Lemaine a publié, en DVD, le film « Koji Inoue, photographe au-delà des signes », qu'elle avait réalisé en 1999 et qui a été projeté à maintes reprises lors d'événements divers. Ce film biographique raconte l'enfance de Koji Inoue, devenu sourd à l'âge de 3 ans dans un Japon où la langue des signes était interdite, et l'émergence de son intérêt pour la photographie dont il fit son métier. [Koji Inoue photographe au-delà des signes, DVD sous-titré en français, Fotofilmé-crit, 20€ chez l'éditeur].



Album - Les arbronautes : c'est à la découverte du petit monde qui habite dans un arbre volant qu'invitent Karine Dupont-Belrhali et Chiaki Miyamoto, dans le 1^{er} album illustré de leur série. Lapins, écureuils, sangliers, renards y vivent dans l'harmonie et

la joie, au gré des territoires sur lesquels leur chêne bleu se pose. Et voilà que les flamants roses s'envolent pour leur migration annuelle, laissant seul une petite qui ne peut pas voler, l'une de ses ailes est tordue depuis sa naissance. Cette histoire de tolérance montre aux petits

enfants que tout le monde à sa place, il suffit de la donner avec amour. [*« Les arbronautes - Bienvenue dans notre arbre V1, Karine Dupont-Belrhali et Chiaki Miyamoto, éditions Milan, 9,90€ en librairie. »*]



« A silent voice 5 & 6 » : l'éditeur de manga Ki-oon poursuit la publication de la série « A silent voice ». L'œuvre oscille entre dessin expressif et restitution des sentiments de jeunes gens qui se cherchent encore, leur cohabitation avec une jeune femme sourde victime de harcèlement scolaire dans son enfance et dont la solidité du caractère est mise à rude épreuve. [*A silent voice tomes 5 & 6, par Yoshitoki Oima, éditions Ki-oon, 6,60€ en librairie.*]

LOISIRS

Prix « Patrimoine pour tous » : fin janvier, les ministres concernés (culture, personnes handicapées) ont remis les prix « Patrimoine pour tous », dotés de 50 000 € répartis entre les lauréats pour récompenser et améliorer leur accessibilité aux visiteurs handicapés. Le 1^{er} prix de 20 000 € a été attribué au musée départemental de la Céramique de Lezoux (Puy-de-Dôme). Le 2^{ème} prix (15 000 €) a été décerné au musée des Beaux-arts de Quimper (Finistère) récompensé pour sa politique d'accessibilité généralisée et sa salle pédagogique « Secrets d'atelier », et au musée Fabre de Montpellier (Hérault).

« Destination pour tous » : le 3^{ème} appel à candidatures « Destination pour tous » a été lancé début mars. Ce label concerne les territoires touristiques qui ont engagé une démarche d'accessibilité pour les visiteurs handicapés, incluant sites majeurs et activités, hébergements et restauration, transports et services à la personne. Ils ont jusqu'au 5 septembre 2016 pour déposer un dossier. Jusqu'à présent, seul le centre ancien de Bordeaux



a bénéficié du label « Destination pour tous » pour 2 handicaps (moteur et mental) jusqu'en juin 2017.



Questionnaire Tourisme et Accessibilité : Jonathan Dupire et Marina Desire ont le projet de créer un site Internet spécialisé dans le référencement de tous les lieux accessibles, selon le type et le niveau de handicap de chaque personne. Pour être au plus proche des besoins des futurs utilisateurs, ils ont conçu un questionnaire, qui leur permettra de construire le site répondant au mieux aux attentes des personnes handicapées. Voici le lien pour y accéder : <http://goo.gl/forms/930AvDeri5>.

La chorale « L'Air de Rien » donnera son concert annuel le vendredi 17 juin 2016, à 20H30, à l'Église Saint-Augustin à Rennes (en face de la MJC du Grand Cordel). *Entrée : 7 €.*

Concert de chant choral, le Dimanche 24 Avril 2016, à l'Église St Yves (Route de Nantes à Rennes), à 15h30 donné par les chorales « Courants d'Airs » de Lorient et les « Baladins de l'Ille » de Rennes. *Entrée libre.*





Nous dédions à nos amis belges, durement éprouvés à leur tour par le terrorisme, cette citation du printemps :

« **Ils peuvent tuer toutes les hirondelles, ils n'empêcheront pas la venue du printemps** »

proverbe Afghan.

Origine des œufs de Pâques

Chaque année à Pâques, c'est le même rituel dans les jardins : la chasse aux œufs en chocolat !

Comment est née cette habitude ?

Le printemps étant la saison de la renaissance de la nature, l'œuf qui éclot est symbole de vie et de renouveau. Au printemps, les Égyptiens, Perses et Romains avaient pour habitude de teindre des œufs et de les offrir. Dans la religion chrétienne, l'œuf devient symbole de résurrection et marque la fin des privations imposées pendant la période de Carême. L'œuf en chocolat est lui tout récent, il naît au 19^{ème} siècle, probablement par gourmandise et par dérive commerciale.



Qui donc apporte les œufs ?

Depuis plusieurs siècles, il est interdit de sonner les cloches des églises catholiques entre le jeudi Saint et le dimanche de Pâques, en signe de deuil. Selon les régions, il a longtemps été raconté aux enfants que les cloches étaient parties à Rome pour être bénies par le Pape. En rentrant, elles sèment sur leur route des œufs. En Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis, ce sont des lièvres ou des lapins qui apportent les œufs.



JEUX

Vrai ou faux – Sur un navire anglais, il ne faut pas prononcer le mot « lapin ». Vrai ou faux ? (voir Sol.1 en bas de page).

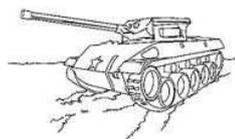
Devinette – Lors de notre journée découverte du château de Mayenne (voir p.17), un petit jeu nous attendait en fin de visite : au Moyen Âge, les épices étaient très utilisées dans la cuisine ; notre guide nous a invités à les reconnaître et à débusquer 2 intrus. À votre tour, devinez quelles sont les épices qui n'aromatisaient pas les plats au Moyen Âge dans cette liste : poivre, muscade, thym, curry, cannelle, café, gingembre (voir Sol.2 en bas de page).

Blague - L'institutrice demande à Manu : « Dans la phrase « le voleur est arrêté » où se trouve le sujet ? Manu répond : « Sûrement en prison, madame ».

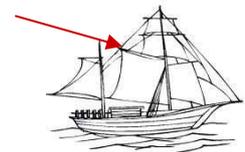
Charade - Mon 1^{er} va par paire pour vêtir une femme
 - Mon 2nd est fréquemment en boîte quand il ne nage pas
 - On veut trop souvent nous mettre mon tout dans les roues ! (voir Sol.3 en bas de page)

Rébus

Activité sportive pratiquée à la Délégation.
 (voir Sol.4 en bas de page).



..., B, C, D



SOLUTIONS DES JEUX

Sol.1 : c'est faux ; c'est le mot « œuf » qui porte malheur dans la marine britannique. C'est sur un bateau français qu'on ne dit pas « lapin » car ces derniers rongeaient les cordages de chanvre qui maintenaient les cargaisons, provoquant ainsi le naufrage des navires. **Sol.2** : Les deux intrus sont le curry et le café — **Sol.3** : Bâton (bas, thon) - **Sol.4** : Char à voile (char, A, voiles).

